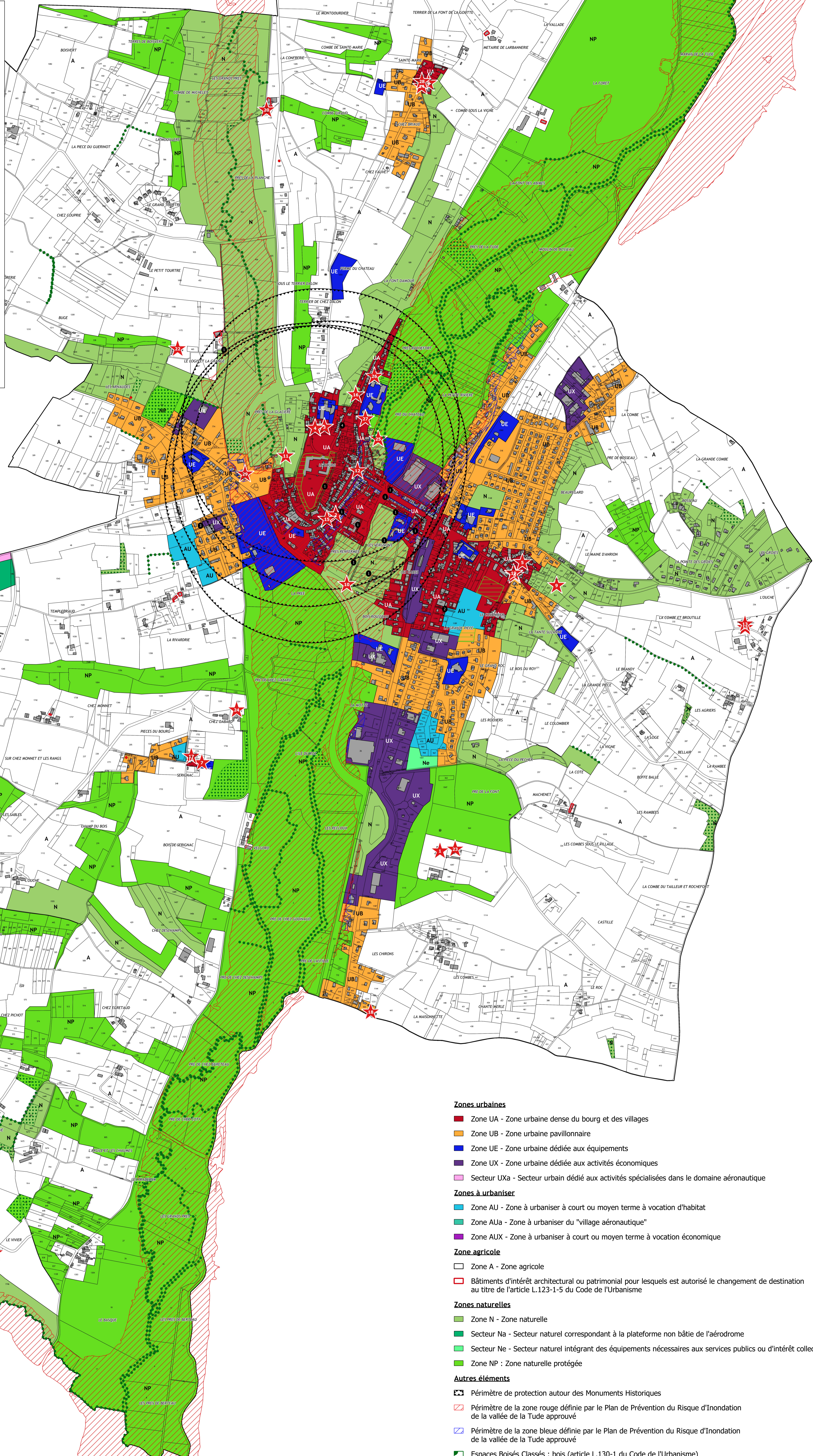
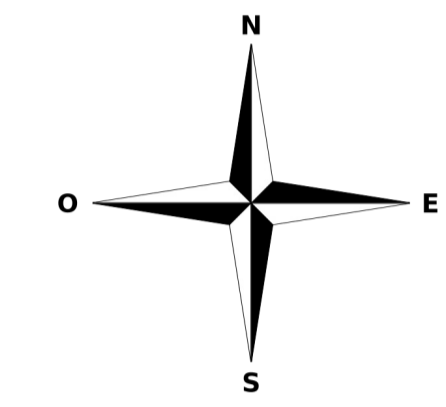




	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
ELABORATION	27/03/2015	23/05/2019	

SIGNATURE ET CACHET :



Zones urbaines

- Zone UA - Zone urbaine dense du bourg et des villages
- Zone UB - Zone urbaine pavillonnaire
- Zone UE - Zone urbaine dédiée aux équipements
- Zone UX - Zone urbaine dédiée aux activités économiques
- Secteur UXa - Secteur urbain dédié aux activités spécialisées dans le domaine aéronautique

Zones à urbaniser

- Zone AU - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- Zone AUa - Zone à urbaniser du "village aéronautique"
- Zone AUX - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation économique

Zone agricole

- Zone A - Zone agricole
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Zones naturelles

- Zone N - Zone naturelle
- Secteur Na - Secteur naturel correspondant à la plateforme non bâtie de l'aérodrome
- Secteur Ne - Secteur naturel intégrant des équipements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- Zone NP - Zone naturelle protégée

Autres éléments

- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
- Périmètre de la zone rouge définie par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Tude approuvé
- Périmètre de la zone bleue définie par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Tude approuvé
- Espaces Boisés Classés : bois (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Boisés Classés : haies et alignements d'arbres (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : parcs et jardins
- ★ Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : éléments bâtis
- Emplacements réservés (article L.123-2c du Code de l'Urbanisme)
- Constructions non reportées sur le cadastre